Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un défrichement nécessaire sur le Mormont

Lausanne et Eclépens - Dans le cadre de l'exploitation de sa carrière et du traitement des sites archéologiques du Mormont, Holcim (Suisse) SA, en collaboration avec le Service vaudois des forêts, de la faune et de la nature, vient d'obtenir l'autorisation de défrichement de zones prédéfinies dans son programme. Grâce à cette autorisation, le contenu archéologique des terrains à exploiter sera ainsi plus rapidement évalué.

Riche des expériences de l'été 2006, la direction de la cimenterie Holcim d'Eclépens souhaitait réserver un laps de temps suffisant à de nouveaux sondages, afin de s'assurer si d'autres sites, celtiques ou non, pouvaient encore être découverts sur la colline du Mormont. C'est grâce à l'accord rapide du service vaudois des forêts, de la faune et de la nature que l'autorisation de défrichement des phases 3 et 4 du plan d'exploitation a pu être obtenu. Décision importante car elle permet ainsi d'offrir aux archéologues une plus longue et précieuse période de recherche.

Les découvertes archéologiques faites en 2006 au sommet du Mormont, dans l'extension de la carrière Holcim, ont été entièrement documentées et sauvegardées. 260 fosses à contenu votif ont été fouillées au cours de plus de neuf mois d'investigations et d'efforts communs avec l'exploitant. Le traitement des objets archéologiques et ossements prélevés est en cours, pour aborder l'étude de l'ensemble des données recueillies. L'importance du site archéologique a été largement confirmée.

De nouvelles découvertes étant possibles dans les étapes d'extension à venir, dans un secteur actuellement boisé, le Département des Infrastructures (DINF) et Holcim ont prévu une campagne de sondages archéologiques au printemps 2007, pour localiser et évaluer les vestiges qui pourraient s'y trouver. En cas de découvertes importantes et, une nouvelle fois, avec le soutien logistique de la cimenterie, les mesures nécessaires pourront être ainsi organisées très à l'avance par rapport au programme d'exploitation.

L'autorisation de défrichement nécessaire a été accordée par le Service cantonal des forêts, de la faune et de la nature. "Elle concerne les phases 3 et 4 du programme d'exploitation approuvé le 16 juin 2000, dans le cadre de la décision finale relative à

l'étude de l'impact sur l'environnement concernant le Plan d'affectation cantonal n°308 du Mormont" précise Daniel Gétaz, inspecteur des forêts du 16e arrondissement. La surface boisée actuellement en cours de défrichement s'élève à environ 1 ha. Elle est principalement composée d'épicéas et de quelques zones buissonnantes. De plus, il est impératif d'effectuer encore ce déboisement lors du repos hivernal de la végétation.Dans une vision globale

Le facteur temps semble effectivement jouer un rôle primordial dans cette prochaine phase de recherches historiques. On peut donc se féliciter de cette action commune et concertée entre la cimenterie, ses partenaires locaux et environnementaux ainsi que les autorités compétentes.

"C'est effectivement grâce à l'excellente collaboration avec Holcim, que nous pourrons conjuguer avec succès la sauvegarde du patrimoine, la qualité des recherches et les besoins de production de l'usine. Et cette autorisation est pour nous d'une importance majeure" ajoute Denis Weidmann, archéologue cantonal. Et Stefan Sollberger, directeur de l'usine d'Eclépens, de conclure: "Nous sommes très fiers de participer à ces découvertes qui apporteront à notre patrimoine une nouvelle et si exceptionnelle richesse".

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 mars 2007

Holcim : Stefan Sollberger, directeur de la cimenterie d'Eclépens, 058 850 91 11 DINF : Denis Weidmann, archéologue cantonal, 021 316 73 29 DSE : Daniel Gétaz, inspecteur forestier du 16e arrdt, 021 862 31 02